



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 8 janvier 2018, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal, sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude, Dany Boyer, Luc Charron, et MME la conseillère Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Madame la conseillère Linda Marleau est absente. Madame Karen Gearey, directrice générale adjointe, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES ASSEMBLÉE DU 4 DÉCEMBRE 2017

8623-01-2018 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8624-01-2018 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant la période de questions, M. le maire fait une mise au point concernant la situation d'urgence survenue lors de la tempête du 5 et 6 janvier 2018.

M. Charron : Demande des nouvelles du dossier de la demande de carrière Agrégats Lefebvre

Monsieur le maire mentionne que nous sommes toujours en attente de la réponse de la CPTAQ. La MRC et l'UPA feront une demande formelle au cours des prochaines semaines afin d'obtenir la décision de la CPTAQ.

Demande des détails au sujet des investissements du gouvernement fédéral sur le site de l'ancien dépotoir Sambault.

Monsieur le maire indique que le gouvernement du Canada est propriétaire du site et qu'il prévoit investir plus de 25M\$ au cours des prochaines années pour contenir la contamination présente sur le site.

Demande comment fonctionne le remboursement des amendes perçues par la police de Châteauguay sur le territoire de Saint-Isidore.

Monsieur le maire explique qu'une partie des montants nous est retournée mensuellement et que le résiduel nous est versé à la fin de l'année.

M. J-F Boyer : Demande ce qu'il est possible de faire sur le terrain de la famille Colpron qui est présentement à vendre.

Monsieur le maire explique que le zonage actuel est résidentiel et qu'il exige d'avoir au moins 32 logements dans l'ensemble de la zone. Cependant, un promoteur intéressé à développer un autre type de projet pourrait faire une demande de modification de zonage à la municipalité.



RÈGLEMENTS :

A) ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 424-2017 / AMENDANT LE RÈGLEMENT 340-2010

8625-01-2018 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 11 septembre 2017 ;

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le premier projet de règlement 424-2017, amendant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements.

B) AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 425-2018 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 261-99 RELATIF AU STATIONNEMENT

8626-01-2018 Monsieur Dany Boyer donne un avis de motion qu'un règlement 425-2018, modifiant le règlement 261-99 relatif au stationnement dans la Municipalité de Saint-Isidore sera présenté à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

C) AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX PUBLICS

8627-01-2018 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion que le règlement # 426-2018, règlement prévoyant l'achat d'un pick-up, un tracteur et un vtt sera déposé à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

TRAVAUX PUBLICS :

A) AUTORISATION DE PAIEMENT / SINTRA / TRAVAUX RUE RICHER ET PETIT-RANG

8628-01-2018 CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue Richer et du Petit-Rang ;

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour les honoraires professionnels ;

CONSIDÉRANT le décompte progressif fournit par Sintra et validé par GS Consultants et Steve Girard ;

IL EST RESOLU unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 226 715.64 \$ plus taxes pour les travaux de réfection de la rue Richer et du Petit-Rang, incluant les coûts pour travaux supplémentaires de 23 176.01 \$ pour les travaux non prévus et décrits dans les fiches de travaux supplémentaires 1 à 6.

ATTENDU QUE le paiement sera effectué à même le fonds réservé de Carrière Sablière en attendant la réception des subventions octroyées par le gouvernement du Québec dans le cadre du PAARM (0026057-1 et 0026058-1)

B) REDDITION DE COMPTE RICHER ET PETIT-RANG / DOSSIERS 0026057-1 ET 00026058-1

8629-01-2018 CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Municipalité pour l'amélioration du réseau routier (Dossier no 00026057-1-67040(16)-2017-07-11-52) pour l'amélioration des montées du Petit-rang, Riendeau, des rues Lecourt et Richer reçue en août 2017 ;

IL EST RESOLU unanimement que :

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur la montée Riendeau pour un montant total de 226 715.64 \$, dont 24 711\$ sont subventionnés par la présente subvention, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;



Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

8630-01-2018 CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Municipalité pour l'amélioration du réseau routier (Dossier no 00026058-1-67040(16)-2017-07-06-25) pour l'amélioration des montées du Petit-rang, Riendeau, des rues Lecourt et Richer reçue en août 2017 ;

IL EST RESOLU unanimement que :

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur la montée Riendeau pour un montant total de 226 715.64 \$, dont 202 004.64 \$ sont subventionnés par la présente subvention, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

Attendu qu'en vertu de l'entente, seul le premier versement de 100 000 \$ de l'entente sera versé par le gouvernement du Québec durant l'exercice financier 2017-2018. Le second versement de 100 000 \$ sera versé au cours de l'année budgétaire 2018-2019 et le solde de 50 000 \$ sera versé au cours de l'année budgétaire 2019-2020.

A) DEMANDE DE COMPENSATION / RÉPARATION RANG SAINT-RÉGIS

8631-01-2018 CONSIDÉRANT les travaux prévus par le gouvernement du Canada sur le site de l'ancien dépotoir Sambault ;

CONSIDÉRANT le nombre important de véhicules lourds qui devront transiter par le rang Saint-Simon pour se rendre au site en questions et que cette route n'est pas conçue pour supporter un tel trafic de poids lourd ;

IL EST RESOLU unanimement de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de compenser financièrement la municipalité pour l'usure des infrastructures routières municipales provoquée par les travaux du site Sambault.

ADMINISTRATION :

A) AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS/ 2016-2017

8632-01-2018 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Isidore a déposé pour approbation son calendrier de conservation qui a été approuvé ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de ce calendrier de conservation il y a lieu de procéder à la destruction des dossiers ;

CONSIDÉRANT la résolution 4384-12-97 autorisant la destruction des dossiers 1997 et antérieurs ;

CONSIDÉRANT la résolution 6088-02-2007 autorisant la destruction des dossiers pour les années 1998 à 2004 ;

CONSIDÉRANT la résolution 6824-07-2010 autorisant la destruction des dossiers pour les années 2005 à 2008 ;

CONSIDÉRANT la résolution 7119-11-2011 autorisant la destruction des dossiers 2009 à 2011 ;

CONSIDÉRANT la résolution 7427-05-2013 autorisant la destruction des dossiers 2012 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8250-07-2016 autorisant la destruction des dossiers 2013-2014-2015 ;



IL EST RESOLU unanimement d'autoriser la destruction des dossiers selon les modalités du calendrier de conservation pour les années 2016 et 2017.

B) DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

8633-01-2018 IL EST RESOLU unanimement que les membres du Conseil déposent le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires ».

C) SUBVENTION AUX ORGANISMES / 2018

8634-01-2018 CONSIDÉRANT le programme de subvention à des organismes sans but lucratif de la Municipalité de Saint-Isidore ;

IL EST RESOLU unanimement d'identifier les organismes suivants admissibles à une subvention municipale :

1- Comité de patinage artistique (coût d'inscription) *	40%
2- Association de hockey mineur et ringuette (coût d'inscription)**	40%
3- Fabrique Saint-Isidore – Semainier paroissial	200\$
4- Fabrique de Saint-Isidore – Location terrain de baseball	750\$
5- Fabrique de Saint-Isidore – Don	2 000\$
6- Centre sportif régional Les Jardins du Qc (pub aréna)	125\$
7- Publicité tournoi hockey mineur	100\$
8- Club de croquet	900\$
9- Club de l'âge d'or	300\$
10- École Pierre Bédard (gala Méritas)	100\$
11- Commission scolaire (album des finissants)	Max 500\$
12- Coûts supplémentaires exigés par les différentes municipalités environnantes pour les citoyens extérieurs jusqu'à un maximum de 20\$ par étudiant par semestre. Applicable uniquement aux activités non offertes par la municipalité de Saint-Isidore.	

* Offert aux mineurs uniquement, subvention jusqu'à concurrence du montant alloué pour le hockey mineur.

** Offert aux mineurs uniquement.

D) NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT / SIGNATAIRE AUTORISÉ AUX COMPTES

8635-01-2018 IL EST RESOLU unanimement par les membres du Conseil municipal de nommer M. le conseiller Dany Boyer à titre de maire suppléant.

ET de retirer M. Jean-Charles Belleau à titre de signataire autorisé aux comptes 100072, 81984, 170280 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie et par le fait même, de désigner M. Dany Boyer à titre de signataire autorisé pour ces mêmes comptes.

E) BUDGET RIAVC

8636-01-2018 CONSIDÉRANT QUE la Régie Inter municipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay a dressé son budget pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce budget a été transmis aux municipalités membres pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2018 de la Régie Inter municipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay.

F) AUTORISATION SIGNATURES COMPTABLES

8637-01-2018 IL EST RESOLU unanimement que les membres du Conseil municipal autorisent le directeur général à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-dessous énumérés :

- a. Rémunération des élus
- b. Salaire des employés à plein temps, temporaires ainsi que contractuels (périodes fixées et autorisées au préalable par le Conseil)



- c. Frais de déplacement et comptes de dépense des employés
- d. Assurances collectives et fonds de pension
- e. Contribution de l'employeur
- f. Service de la dette et autres frais de financement
- g. Factures payées par la petite caisse dont les items de dépenses sont limités à 200 \$
- h. Les quotes-parts municipales
- i. Contrat de coupe de pelouse
- j. Contrat d'enlèvement de la neige
- k. Facture pour les événements prévus annuellement tels que le carnaval et la fête de Noël ;
- l. Loyers (garage et local des trouvailles à bas prix)
- m. Carte de crédit
- n. Toutes autres dépenses nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone et Internet

ET pour lesquelles les sommes nécessaires sont prévues au budget.

G) AFFECTATION D'EXCÉDENTS

8638-01-2018 CONSIDÉRANT la résolution 8235-06-2016 entérinant l'entente de principe et protocole d'intervention conclu entre la municipalité et la compagnie Unisoya ;

CONSIDÉRANT le règlement 383-2004 ;

CONSIDÉRANT les sommes versées par Unisoya au cours de l'année 2017 relativement à leur utilisation des installations municipales pour le traitement de leurs eaux de production ;

IL EST RESOLU unanimement d'affecter les 65 200\$ versés par Unisoya à titre de pénalité à la prochaine vidange des boues de traitement des étangs d'oxydation de la municipalité.

H) DEMANDE CPTAQ / EXUTOIRE ÉGOUT PLUVIAL / URBANISATION RANG SAINT-RÉGIS / USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE EN ZONE AGRICOLE.

8639-01-2018 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Isidore projette d'entreprendre des travaux d'installation d'un égout pluvial le long du rang Saint-Régis en partance du noyau urbain villageois jusqu'à la rue Gervais;

CONSIDÉRANT que l'égout pluvial projeté se jettera par la suite dans le fossé existant situé entre les lots 3 745 664 et 4 624 691 pour se rendre au cours d'eau Saint-Régis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà obtenu les autorisations de la MRC de Roussillon, du Ministère des Transports du Québec et du MDDELCC;

CONSIDÉRANT qu'une servitude de passage permettant l'entretien de ce fossé y est prévue;

CONSIDÉRANT que la superficie demandée est 4 448.6 mètres carrés sur une partie des lots 3 745 664 et 4 624 691 tel qu'illustrée dans la description technique de l'arpenteur-géomètre Sébastien Rheault portant la minute 13574, le numéro de dossier 53678 et daté du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette servitude sera utilisée en dehors des périodes de culture;

CONSIDÉRANT que cette utilisation ne portera pas de conséquences aux activités agricoles existantes et au développement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole de la partie agricole des lots 3 745 664 et 4 624 691 et des lots avoisinants ne sera pas affecté et que le projet n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;



CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun espace approprié pour ce type d'utilisation dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au Règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA de la Municipalité de Saint-Isidore puisqu'il s'agit d'un usage à caractère communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à unanimité que le Conseil municipal de Saint-Isidore appui la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'utilisation d'une superficie de 4 448.6 mètres carrés sur une partie des lots 3 745 664 et 4 624 691 à une fin autre que l'agriculture, soit pour le déversement de l'égout pluvial projeté dans le fossé existant.

I) AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE MTMDET / RÉFECTION RANG SAINT-RÉGIS

8640-01-2018 IL EST RESOLU unanimement d'autoriser MM. Sylvain Payant, maire et Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le MTMDET et la Municipalité pour la réfection du rang Saint-Régis, entre les rues Boyer et Gervais.

J) AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE ENTENTE PROMOTEUR / STATION DE TRAITEMENT DES EAUX / ACT-115

8641-01-2018 IL EST RESOLU unanimement d'autoriser MM. Sylvain Payant, maire et Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à signer le protocole d'entente promoteur à intervenir entre le groupe MAXIMA et la Municipalité pour la construction d'une station de traitement des eaux et la desserte des terrains avoisinants.

K) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / BISTRO CULTUREL CŒUR DE VILLAGE

Reporté à la prochaine assemblée.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-12-2017

Les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire au 31-12-2017.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia

COMPTES À PAYER

8642-01-2018 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de décembre 2017 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 114 221.92 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8643-01-2018 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de décembre 2017 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8388-01-2017 pour un montant de 91 119.96 \$.



Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier